

Projet de boisement de 10500 m² de la parcelle cadastrée n° 000/CT/0143 pour une contenance totale de 16231 m², sur la commune de Abbeville, 80100 (Au Bois Boulon) – M. et Mme LECUREUX Gautier et Marie-Caroline	Auto-évaluation
Je pense que mon projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale car il ne présente aucun impact négatif pour le territoire, notamment en regard des points suivants : Impacts positifs d'un boisement pour les enjeux de durabilité : ✓ les arbres constituent un puits de stockage durable du carbone et produisent de l'oxygène, ✓ la forêt est un refuge pour la faune et la flore associée, ✓ le boisement contribue à la préservation des sols, des eaux souterraines et des eaux de surface. ✓ le changement d'affectation induit la suppression des intrants agricoles (engrais, produits phytopharmaceutiques) Intégration du projet dans son environnement ; ✓ Le projet de boisement s'inscrit en rive d'une surface boisée de 2,23 hectares propriété en partie du porteur du projet de boisement. ✓ La distance de retrait du projet de boisement de 10 mètres par rapport aux limites cadastrales permet de ne pas occasionner de nuisances aux riverains. ✓ Il est en cohérence avec le paysage local ; on trouve dans un rayon de 500 mètres, plusieurs boisements d'une superficie conséquente (1 à 3 hectares). ✓ Le projet prévoit la conservation de plus d'un tiers de la surface en espace enherbé. Ces surfaces permettront de conserver le caractère prairial de la parcelle et constitueront des zones de transition entre l'espace environnant et le projet de boisement. On note par ailleurs que la végétation en place est constituée de graminées dont les semences sont d'origine agricole. ✓ D'autre part, le projet conserve l'ensemble du linéaire de haies situé sur la parcelle. ✓ La typologie du projet élèvera ainsi l'intérêt écologique de la plantation et jouera un rôle important pour la faune résidente et de passage. ✓ Ce projet prend en compte les préconisations d'organismes comme le Conservatoire Botanique National de Bailleul et les avis émis par le Programme Régional de la Forêt et du Bois des Hauts de France et la Parc Naturel Régional Baie de Somme Picardie Maritime. ✓ Le projet propose des essences diversifiées et implantées en mélange aléatoire. Le choix se réfère aux essences composant les haies, bosquets et boisement environnants. Le choix du Quercus pubescens repose sur la prise en compte de la problématique du réchauffement climatique. Le projet présente également des fruitiers forestiers mellifères, comme Juglans regia et Tilia cordata.	